



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

DEMANDE D'AUTORISATION SIMPLIFIEE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION D'ENTREPOSAGE DE VEHICULES TERRESTRES HORS D'USAGE DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT DU PARKING DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE DU GRAND-NOUMEA, COMMUNE DE NOUMEA

Une enquête publique simplifiée relative à l'exploitation, par le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa, d'une installation d'entreposage de véhicules terrestres hors d'usage dans le cadre de l'agrandissement du parking de la fourrière intercommunale du Grand-Nouméa, sise 14 rue Raymonde Joré, est ouverte pour une durée de 4 semaines à compter du 6 janvier 2026 et est clôturée le 2 février 2026 à 15 heures.

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement et de la gestion des déchets – direction du développement durable des territoires de la province Sud – centre administratif de la province Sud (téléphone : 20.30.40), 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 13 heures à 15 heures ;
- à l'annexe Ferry de la mairie de Nouméa, (téléphone : 27.07.39), au 29 rue Jules Ferry, commune de Nouméa , du lundi au vendredi de 7 heures 15 à 15 heures 30.

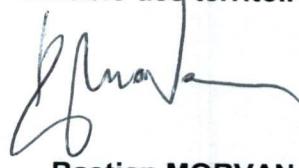
Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Nouméa ou par lettre simple ou recommandée adressée à la direction du développement durable des territoires de la province Sud – service gestion et préservation des ressources – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement et de la gestion des déchets – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

Le texte de l'avis ci-dessus doit

- être affiché en mairie ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'au moins une insertion dans un ou plusieurs journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires ou légales.

Cadre réservé au visa de l'administration

Le directeur adjoint du développement durable des territoires



Bastian MORVAN